

Compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2019

Excusés : S. Pontarollo (Pouvoir à J. Gallin-Martel), JP. Mailles (Pouvoir à B. Belony), X. Francisco, V. Bonnet, R. Dolin.

Secrétaire de séance : G. Glenisson

Avis sur l'aménagement du Dalot de franchissement de l'autoroute par l'Agy : L'Agy est classée dans la liste 2 des cours d'eau établie par le SDAGE. AREA est tenu de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs. En même temps la trame verte validée par la région pointe une impossibilité de traverser le dalot à cet endroit par la petite faune sauvage. Les travaux prévoient donc un aménagement pour permettre le passage de la petite faune sauvage. Les aménagements seront de ramener l'écoulement dans un seul dalot à l'étiage, pour réserver l'écoulement dans la totalité de l'ouvrage en épisode de crue et de parsemer des petits blocs sur le fond, afin d'éviter que le fond soit trop lisse. En sortie une passe est aménagée pour rattraper le niveau de la Bourbre qui est 1m plus bas. Pour la petite faune, une banquette de 1mx1m est aménagée dans l'angle du dalot.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'impact des aménagements sur l'écoulement de l'Agy qui montre qu'en l'absence d'embacles, les dalots sont dimensionnés pour laisser passer la crue centennale. En conséquence, il ne s'oppose pas aux aménagements projetés, mais demande un engagement écrit de l'AREA, d'envoyer à chaque crue, un engin afin d'enlever les embacles qui se forment contre la pile centrale entre les deux dalots. (Unanimité)

Prêt relais : Le budget primitif 2019 avait inscrit un emprunt de 160 000€ pour financer les investissements. Les subventions obtenues permettent de ne pas mobiliser cet emprunt. Toutefois, afin de pouvoir payer les factures relatives à la construction du DOJO et à la réfection du stade des Mûriers, il convient, en l'attente de la perception des subventions, d'ouvrir une ligne de trésorerie. Le Crédit Agricole Centre-Est propose un prêt à concurrence de 190 000 € à 0.6 % sur 6 mois. Par 13 voix pour, 1 abstention et B. Belony ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal accepte l'offre du Crédit Agricole Centre-Est.

Avis sur la demande de changement d'usage d'un logement social : L'OPAC38 a demandé l'autorisation du préfet afin de changer de destination le logement T3 du rez de chaussée afin de pouvoir aménager un cabinet médical. L'avis de la commune est sollicité. Par 14 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal donne un avis favorable au changement de destination d'un T3 de l'OPAC38.

Répartition du financement des travaux pour aménager le cabinet médical : Une estimation des travaux nécessaires à l'aménagement en 2 cabinets médicaux du T3 situé en rez-de-chaussée du bâtiment « Le Platane », 42 allée Gabriel Pellet, a été faite pour un montant de 23000 €. Il est proposé au Conseil Municipal la répartition suivante : 10 951,00 € HT pris en charge par l'OPAC (12 046,38€ TTC) ; 5 000 € pris en charge par le Docteur FRANCISCO qui a donné son accord ; Le solde financé par la Commune car cela permet l'aménagement d'un deuxième cabinet médical. Par 12 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre le Conseil Municipal accepte la répartition du financement des aménagements du cabinet médical.

Rapport de l' élu mandataire SARA Aménagement : La commune est titulaire d'une action de la SPL. Le rapport doit être présenté chaque année.

SARA Aménagement comporte 19 actionnaires, le CA est composé de 14 administrateurs et 1 censeur (la CDC). Le personnel comporte 10 postes soit 7,34 ETP. SARA est rentrée dans le groupe ELEGIA constitué par le Conseil Départemental.

En 2018, la rémunération de SARA a été de 1 392 562€ HT – 72% par les concessions d'aménagement – 19% de rémunération des mandats – 4% d'études.

Le chiffre d'affaire des opérations est de 11 510 779€ HT auquel il faut ajouter 13.5 M€ de promesses de ventes. Les dépenses sont de 8 509 233€ HT décomposées comme suit : 6,7M€ d'acquisitions foncières, 0,3M€ d'études et honoraires, 1,3M€ de travaux et 0,15M€ d'honoraires sur travaux.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport à l'unanimité.

Convention CAPI Documentation : Décision unanime de reconduire la convention de documentation – option n°1 abonnements généraux « pack petite commune » (835.84 €).

CAPI – Plans prévisionnels : Chaque année, la CAPI sollicite les communes pour connaître leurs priorités afin d'établir un prévisionnel des travaux d'éclairage public et de feux tricolores ainsi que d'eau et d'assainissement.

- Eclairage public / feux tricolores : rappel des demandes déjà faites pour un point lumineux dans l'impasse entre la rue Diderot et la RD 1085 et un point lumineux Passage du Canal. Poursuite de l'aménagement de la rue du Vernay en ZAE.

Demande de matérialisation et d'éclairage d'un passage piéton au carrefour RD 1085 – Impasse de la Maison Blanche.

- Eau et assainissement : Mise aux normes AEP Allée de Montcizet. Poursuivre la mise en séparatif du réseau unitaire. (Unanimité)

Equipped d'une classe en Vidéo-Projecteur-Interactif : Le Conseil Municipal a la volonté d'équiper progressivement les classes de l'école primaire de VPI (Vidéo Projecteur Interactif). Dans un premier temps, il avait été envisagé d'équiper deux classes, mais le coût, installation et équipements annexes compris est plus élevé que ce qui avait été estimé au départ. Il est donc proposé d'équiper une classe avec un ensemble complet et de continuer l'an prochain. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de retenir la meilleure proposition de PCNET Services de St Alban de Roche pour un montant de 3 370,50€ HT. (Offre spéciale éducation + Kit de raccordement déporté + installation et configuration + tableau blanc compatible + ordinateur portable Terra 1515), et de solliciter le Sou des Ecoles, qui l'accepte, pour une participation de la moitié de la somme.

Subvention à la Chambre des Métiers du Rhône : d'un montant de 48€, pour un élève scolarisé.

Motion contre la diminution des horaires d'ouverture de la Poste : La pétition a recueilli plus de 600 signatures et les communes du Val d'Agnay ont pris une délibération de soutien, car ce sont les 9 000 habitants du Val d'Agnay qui seraient impactés par la diminution d'horaires. La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion contre la fermeture de la sixième classe de l'école primaire : Les effectifs prévisionnels sont sensiblement les mêmes qu'à la rentrée scolaire 2018-2019. Les Parents d'élèves élus au Conseil d'Ecole ont pris une motion contre la fermeture. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte également une motion s'opposant à la fermeture de la 6^{ème} classe, au vu des élèves qui vont arriver dans le lotissement de 30 maisons en construction.

PEDT : Le PEDT intercommunal sur le Val d'Agny a été approuvé par l'Education Nationale, la DDCS et la CAF. Pour la rentrée prochaine, l'Alep Arts et Culture reconduit ses deux propositions en théâtre et peinture selon le même principe que l'an dernier, les enfants s'inscrivent auprès de l'association et celle-ci les prend en charge directement à la garderie. Le Basket et le judo examinent la possibilité d'offrir le même service. 1 heure sera animée par un intervenant de la Fraternelle.

Déclarations préalables :

Claire Cadene-Gilhet : parcelle AB 822, en zone Ub au PLU, pour mise en place d'une pergola bioclimatique, 154 Impasse des Thuyas.

Olivier Porta : parcelle AD 554, en zone Ua au PLU, pour installation d'un portail en recul de 5m, 1580, rue du Vernay.

Permis de construire :

Sélim Onel : Parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, pour construction d'une maison individuelle, lotissement porte de Nivolas.

Zejnulla Hasani : parcelle AB 115, en zone Ub au PLU, Bleu Bi' au PPR, pour construction d'une maison individuelle 170 Avenue de Ruffieu